

CONSEIL CONSULTATIF DU QUARTIER

DE BEAUPLAN

9 JUIN 2015

PARTICIPANTS

Claudine ROBIC, Dimitri MANOUSSIS, élus

Martine MICHEL, Pierre TOUTON, Olivier RODOLPHE, représentants de l'association VHSR

Marie ROZ-GUEZET, Claude SIMIOT, Jérôme POMPEIGNE, Fabrice ROUVEYROL, Christophe JEANNE

Florence DUFRASNES, absente excusée.

Ordre du jour / Circulation, zone 30, stationnement et cheminements

Avant de commencer à débattre des sujets à l'ordre du jour, Madame Robic souhaite aborder 3 points supplémentaires :

- La communication : est-ce que les membres du conseil consultatif représentant les habitants du quartier, hors association, accepteraient que leur nom, adresse, téléphone ou mail soient communiqués dans l'Actu ou sur le site internet de la ville?
 - Tous donnent leur accord pour une communication de leur nom, leur rue, leur adresse mail et d'une photographie.
- Information sur les logements sociaux : le bailleur I3F va réhabiliter, à partir de 2016, la résidence du Verger et la résidence des Ibis à Beauplan avec des travaux qui concernent les toitures, les façades, les parties communes, les installations électriques...
- La voirie : les services techniques ont effectué un diagnostic et les premiers travaux d'urgence interviendront cet été pour l'avenue des Buissons. Le nouveau plan triennal du département pour le financement de la remise en état des voiries communales ne sera effectif que début 2016.

Circulation, zone 30, stationnement et cheminements

Lors de sa dernière séance, le conseil consultatif avait recensé des dysfonctionnements :

- la vitesse excessive des véhicules
- l'intensification de la circulation Chemin de la Chapelle, rue des Chênes, avenue des Buissons
- la difficulté pour les habitants de se rendre à pied ou en vélo dans le centre-ville.

Le conseil consultatif est aujourd'hui réuni pour trouver des solutions à ces problèmes à travers l'expérience d'usagers du quartier, membres de ce conseil.

Le quartier a été mis en ZONE 30, il y a déjà plusieurs années. Afin de mieux connaître les caractéristiques de la ZONE 30, une fiche du Certu est distribuée pour information : elle précise sa définition, ses objectifs et les aménagements possibles.

Les objectifs : améliorer le confort et la sécurité de l'ensemble des usagers, modérer la vitesse des véhicules, favoriser les déplacements doux. Toutes les rues à sens unique d'une zone 30, doivent comporter un double sens cyclable.

La situation de la zone 30 et les aménagements : dans une zone 30, la configuration la plus courante de la voirie, c'est une chaussée partagée par tous les véhicules et des espaces latéraux pour les piétons.

L'entrée et la sortie de la zone 30 doivent être signalées de façon visible par un panneau rectangulaire, spécifique.

Il est possible de mettre des radars préventifs dans les rues où la vitesse des véhicules dépasse largement les 30 km/heure.

Depuis 2009, il est précisé que dans une zone 30, si certaines voies, par leur configuration encouragent l'automobiliste à dépasser la limitation de vitesse, l'aménagement de la voirie devra concourir à modérer cet effet: variations du profil de la rue, réduction de la largeur de la chaussée, traitement des carrefours en plateau, rétablissement des priorités à droite. Il est précisé que l'aménagement d'une zone 30 doit être cohérent avec la limitation de vitesse.

Analyse d'usage

Il s'agit maintenant d'analyser les observations de chacun à travers son expérience quotidienne en tant qu'usager du quartier.

Quelles sont les rues les plus impactées par la circulation?

L'avenue des Buissons, dans les deux sens,

La rue des chênes, dans les deux sens,

Le chemin de la Chapelle, qui a la particularité de se trouver sur 2 communes Magny et Saint-Rémy.

Quelles sont les heures de pointe de la circulation ?

Le matin de 7h30 à 9h30 et le soir de 17h30 à 20 heures.

Quelles sont les causes de ce trafic routier ?

L'école des aides-soignantes située à Orpéa

Le groupe scolaire Jacques Liauzun

Les camions de livraison pour la maison de retraite ORPEA

Les camions de livraison pour Carrefour Market

L'affluence du samedi matin générée par les personnes qui viennent faire leurs courses au supermarché et qui se garent n'importe où.

Au regard des préconisations d'aménagement des zones 30, quelles propositions peut-on faire aujourd'hui :

- pour les rues les plus impactées ?
- pour diminuer la densité de circulation ?
- pour décourager la circulation de transit ?

- pour faciliter la sortie du quartier sur la départementale 938 ?
- pour encourager les habitants à utiliser le vélo ?

Propositions d'aménagements

Avenue des Buissons

- Voirie à remettre en état.
- Diminuer la circulation des camions en interdisant par arrêté les plus de 3,5 tonnes et changer les panneaux directionnels pour ORPEA en les faisant accéder par le chemin de la Chapelle et éviter la détérioration de la voirie au sein du quartier.
- Créer un passage pour piétons dans le prolongement du trottoir de la rue des Lauriers pour traverser les 2 voies de l'avenue des Buissons. C'est une habitude pour les familles qui viennent de la rue des Noyers et qui emmènent leurs enfants à l'école à pied, de traverser à cet endroit là, qui est pour le moment sans protection.
- Ajouter un stop de chaque côté de la rue des Buissons au croisement avec la rue des Merisiers. À ce même croisement, une place de stationnement est gênante pour les véhicules qui arrivent de la rue des Merisiers et qui souhaitent tourner à gauche dans la rue des Buissons.

Place de Beauplan, le long de l'avenue des Buissons, il serait souhaitable de disposer le stationnement en épi pour augmenter le nombre de places disponibles.

- Mettre des poubelles à destination du public, sur la place de Beauplan.

Chemin de la Chapelle

- Disposer du stationnement des deux côtés de la voirie ou éventuellement en quinconce pour diminuer la vitesse des véhicules. Prendre rendez-vous à cet effet avec Magny-les-Hameaux et les 2 représentants des polices municipales.
- Au niveau de la rue des Chênes et du chemin de la Chapelle on peut constater une incohérence des panneaux « stop et céder le passage ».
- Pour casser la vitesse dans cette rue, mettre des stops au croisement avec l'avenue des Buissons et avec la rue des Bosquets.

Rue des Chênes

- Aux quatre angles de la place formée par la rue des Chênes et la rue des Sapins, des véhicules stationnent tous les jours sur les trottoirs: disposer des jardinières à ces endroits en laissant la place pour le passage des piétons et des poussettes.

Rue des Frênes

- Mettre cette rue en sens unique en totalité, une partie y est déjà.

Rue des Cèdres

- Quelques places de stationnement ne pourraient-elles pas être créées dans cette rue ?

Rue du Château d'Eau

- Ouvrir cette rue sur la départementale pour créer une seconde entrée dans le quartier? L'ouverture de la rue des Poiriers et de la rue des Sapins sur la départementale 938, est aussi proposée.
- Une place de stationnement serait à supprimer car elle gêne la circulation des véhicules qui sortent de la rue des Bosquets et qui tournent à gauche dans la rue du Château d'Eau.

Les problèmes d'insécurité sont évoqués avec les groupes de jeunes qui viennent le soir à proximité du gymnase et de la clairière.

Le prochain conseil consultatif est fixé au 6 octobre 2015 dans les salles de Beauplan à 20h45.

Propositions de J. Pompeigne expédiées le lendemain du conseil consultatif

En ce qui concerne les stationnements sous la ligne EDF rue des Chênes, je pense qu'il serait préférable d'ouvrir cet espace le moins possible, en aménagement uniquement des stationnements en bataille le long de la rue.

Par ailleurs, je pense que 3 autres endroits pourraient être aménagés :

1- Place Beauplan : des stationnements en épi semblent possibles sur les 2 cotés de la place.

2- Allée des Ibis : des stationnements en bataille pourraient être aménagés le long de l'aire de jeu

3- Rue des Sapins, entre la rue des Figuiers et la rue des Cèdres : il y a un vaste espace ouvert sous la ligne EDF, déjà partiellement utilisé pour des stationnements en bataille. Le nombre de stationnement pourrait être augmenté (création d'un petit parking ?)

Par ailleurs, il y a un espace à l'angle de la rue des Chênes et de l'avenue des Buissons, coté allée des Ibis, mais son aménagement semble moins facile.